

FSMA
A l'attention de Madame d'Hollander
Rue du Congrès 12-14
1000 Bruxelles

Par courrier recommandé et par
courriel à trp.fin@fsma.be

La Hulpe, le 31 août 2016
Ns/réf. : HV-syc-2016-L037

Chère Madame,

Nous nous référons à l'article 7458 de la Loi relative aux Offres Publiques d'Acquisition du 1^{er} avril 2007.

Par la présente, nous vous informons qu'il n'y a pas eu de changements en ce qui concerne les actions avec lesquelles les signataires de la convention d'actionnaires agissent de concert, ni dans la structure de contrôle des parties à la convention d'actionnaires pendant la période concernée.

Afin d'être complet, nous vous prions également de noter que, par rapport aux actions hors actions de concert, les changements suivants sont intervenus depuis le 1^{er} septembre 2015 :

Actionnaire	Date	Transaction	Commentaire
SOFINIM n.v.	septembre 2015	-32.000	transaction boursière
Stéphan Sonneville s.a.	septembre 2015	-5.207	transaction boursière
Stéphan Sonneville s.a.	Octobre 2015	-5.391	transaction boursière

Au vu de ce qui précède, les participations des signataires de la convention d'actionnaires se présentent (à la date du présent courrier) comme suit :

Actionnaire	Actions	Dont actions faisant partie de l'action de concert
TRIS n.v.	695.643	604.880
SOFINIM n.v.	624.061	592.880
Luxempart s.a.	602.048	505.000
ALVA s.a.	580.637	504.880
Stéphan Sonneville s.a.	233.030	150.500
Total	2.735.419	2.358.140

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Sidney D. BENS
Directeur Financier

Stéphan SONNEVILLE s.a.
Administrateur Délégué

ATENOR s.a.

Avenue Reine Astrid 92 – B-1310 La Hulpe – tél. +32 (0)2 387 22 99 – fax +32 (0)2 387 23 16
RPM Nivelles – N° Entreprise TVA BE 0403 209 303 – info@atenor.be – www.atenor.be